

Les pêches commerciales

mécaniques. Les gros chalutiers, équipés pour travailler efficacement même par grosse mer, sont munis d'appareils électroniques très perfectionnés pour le repérage du poisson. Les palangriers doivent leur nom aux lignes de fond, ou palangres, qui servent à prendre le poisson. Ces lignes sont armées de milliers d'hameçons boîtés et elles sont halées à bord au moyen de treuils loveurs en même temps que le poisson capturé.

La pêche au homard s'effectue en général non loin de la côte sur de petits bateaux à moteur n'ayant à leur bord qu'un ou deux hommes qui sortent chaque jour et utilisent le casier traditionnel, mais il y a cinq ou six ans les pêcheurs canadiens se sont mis aussi à la pêche hauturière du homard qui se pratique, au chalut, à des profondeurs de 80 à 450 mètres.

Dans les eaux du Pacifique qui baignent la Colombie-Britannique, la pêche se fait d'habitude à vue de terre. Il n'y a pas de gros bateaux. Cependant, même les petits, toujours dotés de moteurs puissants et équipés d'engins mécaniques très modernes ainsi que d'aides à la navigation, parcourent de longues distances le long de la côte pour suivre le poisson dans ses déplacements saisonniers et profiter des diverses saisons de pêche dans des secteurs très dispersés. On pêche surtout, dans cette région, le saumon, le flétan et des poissons plats tels que la sole.

Préserver les stocks

Le Canada occupe la quinzième place dans le monde pour le tonnage débarqué (958 000 tonnes de poisson en 1974). Cependant il se situe au troisième rang des pays exportateurs des produits de la pêche, sa production étant surtout destinée au commerce international. Il a exporté en 1974 pour environ 437 millions de dollars de poisson, soit à peu près les trois quarts de la valeur de la production totale du pays. Celle-ci a baissé de 62 millions de dollars par rapport à 1973.

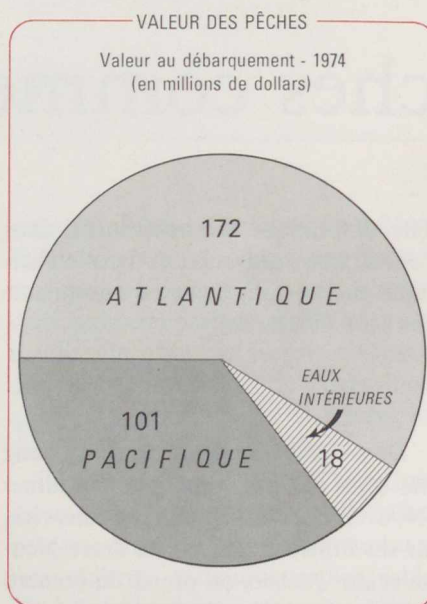
Sur la côte de l'Atlantique, les débarquements ont été de 781 000 tonnes en 1974, en baisse de 107 000 tonnes (12 p. 100) sur ceux de 1973 tandis que la



Bateaux de pêche dans le port de Vancouver.

valeur débarquée augmentait de 0,5 million de dollars, cette augmentation étant due à la hausse des prix du poisson et à la répartition des espèces pêchées.

Bien que des facteurs défavorables aient pu jouer spécifiquement telle ou telle année — état des glaces, température de l'eau, grève d'une partie de la



flotte hauturière de Nouvelle-Ecosse et de Terre-Neuve en 1974 — la diminution des prises dans l'Atlantique du nord-ouest, constante depuis 1968, s'explique surtout, comme l'ont montré les statistiques portant sur les prises côtières d'espèces qui émigrent de la haute mer vers les côtes, par la surexploitation des fonds, qui affecte dangereusement les stocks.

Sur la côte du Pacifique, les débarquements sont passés de 184 000 tonnes en 1973 à 141 000 tonnes en 1974. Cette baisse de 23 p. 100 représente une perte

de recettes de 29 millions de dollars pour les pêcheurs de la côte ouest ; elle est due pour une large part à la diminution des débarquements de saumon, en raison notamment de l'abaissement de la température de l'eau au-dessous de la normale. Elle est due aussi, à un moindre degré, au fait que la pêche au flétan, qui constitue dans le Pacifique l'essentiel de la pêche du poisson de fond, s'est soldée par un échec à cause de l'épuisement presque complet des stocks dans la mer de Béring et le golfe de l'Alaska dont sont responsables les très nombreuses prises accidentelles effectuées par les flottes étrangères.

Le Canada est très attaché à la conservation et à la saine gestion de ses ressources marines et la baisse du niveau de sa production de poisson depuis plusieurs années, dans la mesure où elle est la conséquence d'une surexploitation des stocks en haute mer, n'est pas sans inquiéter les pouvoirs publics. A la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui s'est tenue en 1974, le Canada a vivement soutenu le principe d'une zone économique côtière de 200 milles sur laquelle la nation riveraine assurerait sa juridiction afin de protéger et de gérer les stocks de poisson qui s'y trouvent (1). Peut-on raisonnablement ne pas être inquiet de voir, équipée par quelques-uns des pays industriels qui comptent parmi les plus gros producteurs de poisson, une armada de chalutiers et de bateaux-congélateurs utilisant les techniques de détection les plus modernes sillonner les océans et détruire leur stock de matière vivante ? ■

1. Voir Canada d'aujourd'hui, janvier 1975.